

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 03 NOVEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX, le 03 Novembre, à 9 heures, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

Date de convocation :
20 octobre 2010

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	7
Représentés	2	5

VOIX :

Exprimées	8	12
Pour	20	
Contre		

Étaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : D. JANNAUD, J.M. VOILLEMIN (pouvoir de B. GENDROT) ;
MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :
M.-Ch. BLONDELLE (pouvoir de G. JANNAUD), J.P. BREDELET (pouvoir de J. BULIN), P. CESCO
(pouvoir de S. DELONG), D. CHAUFOR (pouvoir de P. VAUTRIN), G. JEANNEL (pouvoir de Ph.
SAURET), D. ROBIN (pouvoir de Ch. GUENE), M. TITUS-CARMEL ;
Membres à titre consultatif : R. ESMARD (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

Étaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : B. GENDROT (donne pouvoir à J.M. VOILLEMIN), Ch. GUENE
(donne pouvoir à D. ROBIN) ;
MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : J. BULIN (donne
pouvoir à J.P. BREDELET), S. DELONG (donne pouvoir à P. CESCO), G. JANNAUD (donne
pouvoir à M.Ch BLONDELLE), P. SAURET (donne pouvoir à G. JEANNEL), P. VAUTRIN (donne
pouvoir à D. CHAUFOR) ;
Étaient excusés : G. DURANTET, J.M. RABIET, Madame Catherine SADRIN (Sous-préfète de
LANGRES), D. RIBAUT (Trésorier de LANGRES),
Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), Ph. GUYOT (Subdivision
V.N.F. LONGEAU).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 9H00.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Délibération n°2010-044 Objet : Approbation des p récédents comptes-rendus

Après avoir pris connaissance des comptes-rendus du Comité Syndical du 19 Mai 2010 et du Comité Syndical du 29 Juin 2010 et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le compte-rendu du Comité Syndical en date du 19 Mai 2010 et le compte-rendu du Comité Syndical du 29 Juin 2010.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Délibération 2010-045 Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- vote les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Budget principal			DM 2	
Fonctionnement				
Art	Opération		Dépenses	Recettes
D 60612		Energie - Electricité	1 500,00	
D 60631		Fournitures d'entretien	800,00	
D 611		Contrats de prestations de services	3 000,00	
D 6156		Maintenance	1 500,00	
D 6227		Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	
D 616		Primes d'assurance	200,00	
D 6288		Autres	12 000,00	
D 637		Autres impôts et taxes	- 1 240,00	
D 6332		Cotisations FNAL	150,00	
D 6456		Versement au FNC du supplément familial	510,00	
D 6875	OS	Provisions pour risques et charges	1 130,00	
R 6419		Remb. sur rémunération personnel		8 800,00
R 6459		Remb. sur charges sécurité sociale		3 000,00
R 70848		Mise à disposition personnel facturé		- 2 050,00
R 7088		Autres produits activités annexes		- 500,00
R 7478		Participations autres organismes		10 700,00
R 7718		Autres produits exceptionnels		600,00
		Total	20 550,00	20 550,00
		Résultat		0,00
Investissement				
Art	Opération		Dépenses	Recettes
R 1518	OS	Provisions pour risques et charges		1 130,00
R 16878	OI	Autres emprunts et dettes		4 295,00
R 13211	117	Etat et établissements nationaux/ Port Langres Champigny		17 500,00
R 238	OI / 118	Avances forfaitaire / Charmes chemin ph. 2		16 300,00
R 10222		F.C.T.V.A.		- 7 200,00
D 16878	130	Autres emprunts et dettes	1 432,00	
D 205	OI	Concession, droits similaires, logiciels.	4 295,00	
D 2318	OI / 118	Autres immobilisations corporelles / Charmes chemin Ph. 2	16 300,00	
D 2184	112	Mobilier / Itinéraires et sites 2007	3 000,00	
D 2318	125	Autres Immobilisations / Voie bleue	6 998,00	
		Total	32 025,00	32 025,00
		Résultat		0,00

GESTION SYNDICALE

Délibération 2010-046 Objet : Tarif des télécommandes pour la borne accès zone piétonne Liez

- Vu :
- La délibération n°92-36 du 20 juillet 1992 créant la régie de cartes et télécommandes magnétiques
- Considérant :
- Le besoin du Syndicat Mixte de se réapprovisionner en télécommandes,
 - Considérant le nouveau prix d'achat de ces télécommandes,
- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :
- décide de mettre en régie 2 télécommandes, au sein de la régie « cartes magnétiques et télécommandes », au prix unitaire de 53,82 € TTC.

Délibération 2010-047 Objet : Renouvellement contrat SEGILOG / durée d'amortissement logiciels

- Vu :
- le contrat relatif à l'acquisition de logiciels et prestations de service informatique avec la société SEGILOG en date du 26 Mai 2010
 - la délibération n°2010-045 relative aux décisions budgétaires modificatives 2010
- Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité des membres élus présents et représentés,
- autorise l'imputation de la rémunération de la prestation selon les modalités suivantes:
 - **en investissement**
Un investissement annuel de 1 431,61 € TTC sur 3 ans pour droit d'utilisation et développement des logiciels.
Cette somme sera imputée sur le programme n°130 "équipements divers 2010".
 - **en fonctionnement**
une redevance de fonctionnement, formation maintenance annuelle de 159,07 € TTC.
 - décide de fixer la durée d'amortissement des logiciels à 3 ans à compter de l'année 2011.

PROJETS EN COURS

Délibération 2010-048

Objet : Voie Bleue : Dossier de consultations des entreprises

- Vu :
- Le Code des Collectivités Territoriales
 - Le Code des Marchés Publics
 - La délibération n°2009-051 relative à l'aménagement d'une Voie Bleue entre la ville de Langres et le Lac de la Liez
 - La délibération n°2010-031 relative à l'adoption de l'avant-projet

- Considérant :
- La volonté du SMATLPL et de la Ville de Langres d'aménager un chemin piétonnier reliant la ville de Langres et la base touristique du Lac de la Liez, afin de permettre aux habitants de la ville et aux touristes d'accéder aux différents sites d'une façon agréable et en toute sécurité,
 - Les études effectuées afin d'aménager le chemin adéquat,
 - Le dossier de consultation des entreprises présenté par le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le dossier de consultation des entreprises pour un montant de 272 000 € HT,
- décide que le marché sera passé en lot unique « VRD », avec une tranche conditionnelle pour les travaux concernant la halte pique-nique sur le canal, selon les modalités de passation des marchés à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),
- autorise le Président à l'issue de la consultation à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes sur l'opération n°125 « Itinéraires – Voie bleue ».

Délibération 2010-049

Objet : Extension du Camping du Lac de la Liez

- Vu :
- La délibération n°2010-033 relatives aux orientations validées par le Comité Syndical pour l'extension du camping de la Liez

- Considérant :
- Les négociations en cours entre le délégataire du service public du camping de la Liez et le Président du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide que le Syndicat prendra à sa charge l'extension de l'offre de sanitaires, initialement prévu dans la délibération n°2010-033 à la charge du délégataire,
- approuve le programme de travaux pour l'extension du camping du Lac de la Liez, qui nécessitera de prélever environ 1,5 hectares sur la réserve foncière,
- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation des travaux à la charge du syndicat (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 296 000 € HT,
- approuve l'estimation prévisionnelle des travaux demandés et restants à charge du délégataire pour un montant de 140 000 € HT,
- autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à la phase de consultation et d'études nécessaires à cette opération sur l'opération budgétaire n°005 « extension Liez », budget annexe « services délégués ».

CONVENTIONS

Convention Chatenay-Macheron

Le Président expose le projet de convention entre le SMATL et la Commune de Chatenay-Macheron qui a pour objet de définir les conditions d'usage et d'entretien du chemin latéral au réservoir du Lac de la Liez et à la forêt communale de Chatenay-Macheron.

Monsieur ESMARD, représentant l'O.N.F., informe qu'il existe une convention entre la Commune et l'O.N.F. pour la gestion de la forêt communale. C'est pourquoi la convention ne peut être validée en l'état et sera étudiée par les services de l'ONF qui proposera une convention tripartite.

Convention d'entretien du site de la Tufière

En cours d'élaboration : le projet sera envoyé à l'ONF et à la Commune de Rolampont pour avis et délibération

Convention d'occupation temporaire et précaire réserves foncières de la Liez

La convention entre le syndicat et M. Pascal CHEVALIER est en cours d'élaboration. Monsieur le Président a mandat pour signer cette convention. Elle concerne les terrains adjacents au camping de la Liez. M. Pascal CHEVALIER ne bénéficiera pas d'autant de surface de terrains comme prévu par la précédente convention. En effet, 1,5 hectares de terrains vont bénéficier au projet d'extension du camping de la Liez.

Convention bâtiment commercial du Lac de la Liez

Une convention entre le SMATLPL et le club d'aviron pour la location d'une partie du bâtiment commercial de la Liez est en cours d'élaboration.

Délibération 2010-050	Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial
------------------------------	---

- Vu le projet de convention proposé par Voies Navigables de France,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve la convention pour occupation du domaine public fluvial à effet du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 6 années et donnant lieu, la première année, à une redevance de 11 614,40 € (hors frais),
- autorise le Président à signer ladite convention.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	2	8	Arrivée de Monsieur J. BULIN
Représentés	2	4	
Votants	8	12	

ATELIERS DU SYNDICAT

Délibération 2010-051	Objet : Ateliers du Syndicat : sinistre sur le bâtiment
------------------------------	--

Considérant

- le contentieux résultant de l'effondrement d'une partie des ateliers du Syndicat au mois de mai lors du commencement des travaux de réfection de ceux-ci,
- les négociations en cours afin de déterminer les responsabilités de chacun (maitre d'œuvre, bureau d'études et entreprises),
- le projet de protocole d'accord proposé par les assureurs et présenté à la réunion du Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide de ne pas approuver ce projet de protocole d'accord et décide de relancer les négociations sur les points suivants :
 - engagement sur des délais de commencement de travaux à respecter
 - retrait du protocole de toutes clauses interdisant au Syndicat de pouvoir intenter si besoin des recours ultérieurs contre les différentes parties en désaccord
 - revoir les modalités d'indemnisation et de réalisation des travaux
- donne délégation au bureau pour prendre toutes décisions relatives aux négociations et à la signature de ce protocole.

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Délibération 2010-052	Objet : Rapport annuel des délégations de service public
------------------------------	---

Après avoir entendu un résumé des rapports des délégations de service public suivants :

- Délégation de service public du Camping du Lac de la Liez
- Délégation de service public du Port de la Liez

Le Comité Syndical a pris acte des rapports des délégations et des démarches effectuées auprès du 3^{ème} délégataire (résidence de la Vingeanne) qui n'a pas remis son rapport dans les délais.

QUESTIONS DIVERSES

Le dossier Pôle d'Excellence Rurale « Nature en fête » relatif à l'aménagement de la réserve foncière du Lac de la Vingeanne a été déposé en Préfecture le 20 octobre 2010.

Une consultation relative au renouvellement des contrats d'assurance du SMATLPL est en cours. Le choix du titulaire sera prochainement soumis au vote du Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Langres le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN